

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 6 octobre 2025

Présents : MM. , J.P. LEDUC (Président), R. , PANARIELLO, MME
N. OLLIVIER, MME RUPERT, P. GUILLEBAUX (CD)

Excusé : L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

548862 ANDRESY FC (D3-B)

U16

527993 ETANG ST NOM (D3-B)

U14

549943 BOUGIVAL FOOT (N3-H)

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

54777502 FEUCHEROLLES USA 2

CDM

53449984 JUZIERS F.C. 5

VETERANS

54722443 VIROFLAY U.S.M. 2

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS F

54646847 ELANCOURT OSC 1

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-F DU 01/10/2025
53443436 CHATOU AS 23

FORFAITS AVISES 3EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

N3-H DU 03/10/2025
53443602 BOUGIVAL FOOT 23

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D3-A DU 19/10/2025
53448611 GARGENVILLE STADE 1 / HOUILLES AC 1
Demande de GARGENVILLE STADE d'avancer la rencontre au 12/10/2025.
La Commission est en attente de l'accord de HOUILLES AC avant vendredi 10/10 à 12H.

U18

D2-A DU 05/10/2025
53433892 MONTESSON US 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1
Demande de MONTESSON US de reporter la rencontre au mercredi 8/10 à 19H sur les installations de MAISONS LAFFITTE.
Accord de MAISONS LAFFITTE
La Commission donne son accord.

U15

D3-A DU 01/11/2025
53441797 VINSKY FCM 1 / ECQUEVILLY EFC 1
Demande de VINSKY FCM d'avancer la rencontre au 25/10/2025, suite à la fermeture des installations
La Commission est en attente de l'accord de ECQUEVILLY EFC.
CY DU 18/10/2025

54948960 RAMBOUILLET YV. 1 / BOUGIVAL FOOT 1
Demande de RAMBOUILLET YV. FC de jouer la rencontre à 11H00, l'éducateur n'étant pas disponible après.
La Commission est en attente de l'accord de BOUGIVAL.

U14

N3-C DU 11/10/2025
54787801 VERNOUILLET FC 1 / MESNIL LE ROI AS 1
Demande de VERNOUILLET FC de jouer la rencontre à 14H30, l'éducateur n'étant pas disponible avant
La Commission est en attente de l'accord de MESNIL LE ROI, avant Vendredi 10/10 à 12H.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

528461 MESNIL LE ROI AS
Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres :
- Séniors D5-B à 15H30
- Séniors D4-B à 15H30
La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 25/10/2025

U15

D3-B
53441882 PORCHEVILLE FC 2 / CELLOIS CS 1

A JOUER LE 26/10/2025

VETERANS

D2-A
53448336 MONTESSON U.S. 31 / CHAMBOURCY ASM 32

A JOUER LE 02/11/2025

CDM

D1-A
53449983 VELIZY FRANCO PORT. 6 / VOISINS F.C. 5

CY U18

54918207 VOISINS F.C. 21 / VILLENNES ORGEVAL 21
54918206 SARTROUVILLE ES 21 / MAGNY 78 F.C. 21
54918203 PLAISIROIS F.O. 21 / BAILLY NOISY SFC 22
54918202 TRAPPES ES 22 / AUBERGENVILLE F.C 21
54918200 CARRIERES GRESILLONS 21 / VALLEE 78 F.C. 21
54918198 VERSAILLES JUSSIEU 21 / LIMAY ALJ 21
54918197 MONTFORT FC 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
54918196 ST ARNOULT U.S. 21 / MONTESSON U.S. 21
54918193 JOUY EN JOSAS U.S. 21 / CHATOU AS 21

54918189 ELANCOURT O.S.C. 21 / MONTESSON U.S. 22
 54918188 PECQ US LE 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21
 54918184 MAUREPAS AS 21 / VIROFLAY U.S.M. 21
 54918181 CELLOIS CS 22 / ST GERMAIN EN LAYE 21
 54918180 CS ROSNY FOOTBALL 21 / PORCHEVILLE FC 21

A JOUER LE 16/11/2025

SENIORS

D2-B
 53436801 MONTESSON U.S. 1 / ELANCOURT O.S.C. 1

A JOUER LE 22/11/2025

SENIORS

D2-A
 53434505 MONTESSON U.S. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

A JOUER LE 20/12/2025

U14

D1-A
 53434859 CONFLANS FC 21 / POISSY FC 21

A JOUER LE 21/12/2025

SENIORS

D5-B
 54777501 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / ENT. MAULE-MEZIERES 2

COURRIERS

564690 POISSY FC

La Commission vous informe, suite à des modifications/ajouts au sein des poules de vétérans D4, votre équipe a été changée de poule. Malheureusement, quand il y a de telles modifications, les calendriers sont modifiés et il est compliqué pour la Commission de garder la même alternance sur les clubs modifiés (elle ne peut faire une refonte générale de la poule car cela impliquerait des changements pour tous les clubs concernés). Elle a regardé si des solutions existaient (en prenant la place de l'exempt en D4 ou si un forfait général était intervenu en D5), malheureusement ce n'est pas le cas, par conséquent, la Commission ne peut modifier vos alternances.

Si jamais vous rencontrez des problématiques sur l'accueil des rencontres, n'hésitez pas à la contacter pour des modifications horaires, ou autres.

544913 MANTOIS 78 FC

Demande du club pour inscrire une équipe + 45 ANS.

La Commission prend note.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D3-B DU 28/09/2025
53437424 FCFF 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Pris note du rapport de RAMBOUILLET.

La Commission sanctionne l'équipe de FCFF d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D5-C DU 05/10/2025
54725468 PECQ US LE 2 / VILLEPREUX F.C. 1

Pris note du rapport de Le Pecq.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-D DU 28/09/2025
54726005 COIGNIERES F.C. 1 / ST ARNOULT U.S. 1

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de COIGNIERES d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CY DU 14/09/2025
54447633 ISSOU AS 1 / MUREAUX O.F.C. 2

Pris note du rapport d'ISSOU.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis l'adresse mail officielle du club.

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de Les Mureaux d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CDM

D1-A DU 28/09/2025
53450036 VOISINS F.C. 5 / ST CYR LUSO 6
 Pris note des différents courriers de ST Cyr Luso.
 La Commission annule l'avertissement et l'amende de 30 € parus dans le journal 1858.

D1-A DU 21/09/2025
53450033 E. S. GUYANCOURT F. 5 / ST CYR LUSO 6
 Pris note des différents courriers et appels de ST Cyr Luso.
 La Commission décide de ne pas sanctionner.

U17

D1-U 05/10/2025
53433980 CARRIERES GRESILLONS 1 / SARTROUVILLE ES 1
 Pris note du rapport du délégué officiel. Aucune tablette n'a été présentée.
 La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U16

D2-A DU 28/09/2025
53440585 CARRIERES S/S US 21 / CARRIERES GRESILLONS 2
 Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.
 Aucune tablette n'a été fournie par le club recevant
 La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES SUR SEINE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-A DU 21/09/2025
53440901 A.S. BUCHELOISE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21
 Pris note du rapport de BUCHELOISE.
 Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe de AUBERGENVILLE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U15

D1-A DU 20/09/2025
53434291 PLAISIROIS F.O. 2 / CONFLANS F.C. 1
 Après rappel et non réception des rapports demandés, la Commission sanctionne les deux équipes de d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D3-A DU 20/09/2025
53441745 ANDRESY F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1
 Pris note du rapport d'ANDRESY.
 La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D1-A DU 04/10/2025
53434599 CONFLANS F.C. 21 / PLAISIROIS F.O. 22
 Pris note du rapport du délégué officiel.
 La Commission décide de ne pas sanctionner.

N2-C DU 27/09/2025

53442386 VERSAILLES JUSSIEU 22 / VIROFLAY U.S.M. 21

Pris note du rapport de VIROFLAY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

N2-C DU 20/09/2025

53442384 BUC FOOT AO 21 / VERSAILLES JUSSIEU 22

Après rappel et non réception du rapport demandé, La Commission sanctionne l'équipe de VERSAILLES JUSSIEU d'un avertissement et d'une amende de 30€.

N3-A DU 27/09/2025

53443034 GARGENVILLE STADE 21 / PORCHEVILLE FC 21

Pris note du rapport de GARGENVILLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

U16

D3-A DU 21/09/2025

53440903 GARGENVILLE STADE 21 / HARDRICOURT US 21

La Commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U15

D1-A DU 27/09/2025

53434302 POISSY FC 1 / LIMAY ALJ 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-C DU 20/09/2025

53442012 VERSAILLES JUSSIEU 1 / TRAPPES ES 3

RAPPEL : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

N3-E DU 04/10/2025

53443416 NEAUPHLE-PONT. 21 / FCRH LA VESGRE GAMBA 23

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.